



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 21 juin 2012

11733/12

**PE 288
INST 426**

NOTE

du: Secrétariat Général du Conseil

aux: délégations

Objet: Compte-rendu de la réunion de la **commission des affaires constitutionnelles (AFCO)**, tenue à Bruxelles les 18 et 19 juin 2012

La réunion a été présidée par M. CASINI (PPE, IT).

Point 2 à l'ordre du jour

Communications du président sur les recommandations des coordinateurs formulées lors de leur réunion du 11 juin 2012

M. CASINI (PPE, IT) a indiqué qu'une délégation d'AFCO s'était rendue à Karlsruhe pour rencontrer des membres de la Cour constitutionnelle allemande, et que les divers entretiens menés à cette occasion avaient permis de constater des divergences de vues entre les membres d'AFCO et les magistrats allemands. M. CASINI a également annoncé qu'une délégation d'AFCO se rendrait le 19 juin à Paris pour rencontrer une délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le cadre des négociations d'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme.

Point 4 à l'ordre du jour

Modification de l'article 70 du Règlement sur les négociations interinstitutionnelles dans les procédures législatives

AFCO/7/06093

Rapporteur: M. GUERRERO SALOM (S&D, ES)

- Échange de vues

M. GUERRERO SALOM (S&D, ES) a relevé que la question de la soumission à la plénière des mandats de négociations adoptés par les commissions continuait d'être problématique, dans un contexte général de défiance par rapport aux accords en première lecture. Il a précisé que, dans les cas où les commissions n'adoptaient pas de rapports, la Conférence des présidents devait pouvoir décider d'inscrire les mandats de négociations à l'ordre du jour de la plénière et que, si elle ne le faisait pas, cette demande devait pouvoir être formulée par 10% des députés issus de deux groupes politiques ou par deux groupes politiques.

M. TRZASKOWSKI (PPE, PL) a considéré que les propositions du rapporteur permettaient de clarifier le processus au niveau des commissions et précisé que la position du PPE était que, afin de protéger les droits de la minorité, l'inscription d'un mandat de négociation à l'ordre du jour de la plénière devait pouvoir être demandée par un seul groupe politique. M. HÄFNER (Verts/ALE, DE) a expliqué que la position de son groupe était que le seuil de saisine de la plénière devait être fixé à deux groupes politiques et/ou 10% des députés. M. DUFF (ADLE, UK) a annoncé que son groupe soutenait les propositions du rapporteur et mis en garde contre l'adoption d'un seuil aboutissant à la saisine systématique de la plénière. Il a par ailleurs appelé à prendre en compte les intérêts des petits partis politiques.

M. GUERRERO SALOM a conclu l'échange de vues en soulignant qu'il souhaitait que son rapport reçoive le soutien du plus grand groupe politique. Il a également minimisé la portée des divergences, en soulignant que la Conférence des présidents déciderait vraisemblablement systématiquement de saisir la plénière des mandats de négociation.

Point 5 à l'ordre du jour

Négociations d'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme

AFCO/7/03465

Rapporteur: M. GUERRERO SALOM (S&D, ES)

- Échange de vues

M. GUERRERO SALOM (S&D, ES) a indiqué que la réunion du 19 juin à Paris (voir point 2 ci-dessus) visait à relancer les négociations d'adhésion. Il a estimé qu'une solution serait vraisemblablement trouvée pour les dernières questions ouvertes, relevant à cet égard que le Royaume-Uni semblait avoir levé sa résistance et que la Commission avait proposé de mettre en place un mécanisme de médiation en réponse à la réticence des États hors-UE membres du Conseil de l'Europe face à la perspective de voir les États membres de l'UE voter en bloc lorsque le Comité des Ministres se prononce sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). M. GUERRERO SALOM a indiqué qu'il était probable que le Comité directeur pour les droits de l'homme propose, lors de sa réunion des 19-22 juin, de rouvrir les négociations sur le traité d'adhésion afin de prendre en compte les modifications convenues sur le projet d'accord entre la Commission et le Conseil de l'Europe. Il a également relevé que la Commission attendrait qu'un accord soit trouvé entre les 47 membres du Conseil de l'Europe avant de proposer de modifier certaines règles internes de l'UE, relatives en particulier à la désignation du juge de l'UE à la CEDH ainsi qu'au mécanisme de renvoi préjudiciel.

Le représentant de la Commission a partagé l'analyse du rapporteur, soulignant que la réouverture des négociations n'affecterait pas l'équilibre de l'accord provisoire conclu en juin 2011.

M. DUFF (ADLE, UK) a considéré que, au vu de l'importance du dossier, il convenait d'en accélérer le traitement, alors que M. BRONS (NI, UK) s'est interrogé sur les conséquences juridiques de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme et M. HÄFNER (Verts/ALE, DE) a fait part de son espoir que les difficultés subsistantes soient surmontées.

Point 6 à l'ordre du jour

Modification de l'article 123 du règlement du Parlement relatif aux déclarations écrites

AFCO/7/05212

Rapporteur: M. TRZASKOWSKI (PPE, PL)

- Examen des amendements de compromis

M. TRZASKOWSKI (PPE, PL) a indiqué qu'il proposait de distinguer les déclarations écrites pouvant avoir un impact législatif des autres déclarations écrites. S'agissant des premières, il conviendrait de donner plus de latitude au président du Parlement européen pour décider de les ouvrir ou non à la signature alors que, s'agissant des secondes, le Parlement européen devrait être encouragé à faire usage de son droit d'initiative.

Mme GURMAI (S&D, HU) ainsi que MM. GUALTIERI (S&D, IT) et DUFF (ADLE, UK) ont apporté leur soutien aux propositions du rapporteur. M. BRONS (NI, UK) a marqué son opposition à toute restriction démesurée au recours aux déclarations écrites.

Points 7 et 8 à l'ordre du jour

Projet de protocole sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la République tchèque (consultation et approbation)

AFCO/7/07564; AFCO/7/07578

Rapporteur: M. DUFF (ADLE, UK)

- Échange de vues

M. DUFF (ADLE, UK) a indiqué que, au vu des délais, il n'avait pas été en mesure d'examiner les amendements déposés, et précisé qu'il n'avait pas changé d'avis sur ce dossier.

M. SCHÖPFLIN (PPE, HU) a considéré que la situation n'avait pas évolué depuis les derniers échanges de vues organisés par AFCO et émis le souhait que le vote sur le rapport soit reporté.

Mme BRZOBOHATÁ (S&D, CS) a pour sa part indiqué que le Sénat tchèque s'opposerait probablement à la ratification du Protocole tchèque. M. HÄFNER (Verts/ALE, DE) a apporté son soutien au rapporteur et considéré que la décision devait revenir au parlement tchèque.

M. GUALTIERI (S&D, IT) a relevé que l'échange de vues organisé avec les parlementaires tchèques avait démontré que leurs vues divergeaient, et souligné que les élections présidentielles tchèques auraient lieu en février. Il a en outre appelé à prévoir une réunion d'AFCO pour discuter des amendements.

M. DUFF a estimé qu'AFCO devrait débattre et voter sur son rapport en juillet. Il a indiqué que la question d'un nouveau report du vote pourrait à cette occasion être abordée.

Point 9 à l'ordre du jour

Modification des dispositions du Règlement concernant l'élection des vice-présidents

AFCO/7/06532

Rapporteur: M. CASINI (PPE, IT)

- Échange de vues

M. CASINI (PPE, IT) a indiqué que M. WIELAND (PPE, DE) estimait qu'il convenait de choisir un nombre minimal de candidats à l'élection des vice-présidents et que M. DUFF (ADLE, UK) proposait de modifier les articles 13 à 16 du règlement du Parlement européen.

M. DUFF a indiqué que, si la question de l'élection des vice-présidents était examinée, il convenait également de se pencher sur celle de l'élection des membres du Bureau. Il a jugé archaïque le système actuellement en vigueur et proposé de recourir au "single transferrable vote", en vigueur notamment en Irlande. M. GUALTIERI (S&D, IT) a considéré que les questions soulevées par M. DUFF étaient dépourvues de lien avec le rapport examiné, alors que M. TRZASKOWSKI (PPE, PL) a fait part de ses doutes quant au caractère acceptable du "single transferrable vote".

M. HÄFNER (Verts/ALE, DE) a pour sa part soutenu la proposition d'utiliser ce mode de scrutin pour l'élection du Bureau.

M. CASINI a conclu le débat en indiquant que l'objet de son projet de rapport ne serait pas modifié et que des amendements pourraient être déposés.

Point 10 à l'ordre du jour

Interprétation de l'article 156 du règlement du Parlement relatif au dépôt et présentation des amendements

AFCO/7/09744

- Échange de vues

M. CASINI (PPE, IT) a indiqué que rien n'interdisait d'autoriser les signatures électroniques pour le dépôt des amendements, et qu'il était par conséquent possible de l'indiquer par voie d'interprétation du règlement du Parlement européen.

Point 12 à l'ordre du jour

Communication du président sur les recommandations des coordinateurs

M. CASINI (PPE, IT) a annoncé qu'AFCO demanderait à être autorisée à préparer un rapport d'initiative sur la modification du Protocole n°6 sur la fixation des sièges des institutions et qu'il avait été proposé que M. DUFF (ADLE, UK) soit nommé rapporteur s'agissant de la proposition de la Commission de modifier la directive 93/109 sur le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen.

Point 13 à l'ordre du jour

Politique de communication

AFCO/7/00869

- Échange de vues et éventuellement décision sur procédure

M. CASINI (PPE, IT) a indiqué que, lors de la réunion du 6 juin du groupe interinstitutionnel sur l'information, les représentants du Parlement européen avaient exprimé leur insatisfaction s'agissant des déclarations de la Commission relatives à la ligne budgétaire sur la communication en partenariat. Il a relevé que la Commission avait apporté une réponse satisfaisante et qu'AFCO enverrait par conséquent une lettre à Mme Reding faisant référence aux points sur lesquels un accord était intervenu (Année européenne des citoyens, élections européennes et portail Europa).

Point 14 à l'ordre du jour

Proposition de règlement du Parlement européen sur les modalités détaillées de l'exercice du droit d'enquête du Parlement européen et remplaçant la décision du Parlement européen, du Conseil et de la Commission du 19 avril 1995 (95/167/CE, Euratom, CECA)

AFCO/7/01726

Rapporteur: M. MARTIN (S&D, UK)

- Échange de vues suite au premier trilogue du 5 juin 2012

Mr MARTIN (S&D, UK) stressed that the political and technical trilogues had taken place in a positive atmosphere and had allowed to bridge some differences. However, he cautioned that difficult issues were now being discussed and that a successful outcome of the negotiations could not be guaranteed. Mr MARTIN indicated that the summoning of witnesses was one of the key issues from the European Parliament's perspective. He took the view that an agreement on the summoning of Member States' officials could probably be reached with the Council, but that it would be more difficult to agree with the Commission on the summoning of EU officials. In this respect, the rapporteur stressed that EU and Member States' officials were in his view in different situations, an opinion echoed by Mr BRONS (NI, UK). Mr MARTIN further considered that, following terminological changes, an agreement could probably be reached on on-the-spot-investigations. He stressed that the issues of access to documents and sanctions were problematic; regarding the latter issue, he indicated that the European Parliament merely wanted national sanctions to apply. On the *sub iudice* issue, the rapporteur argued that committees of inquiry should not be required to suspend their proceedings when cases were being dealt by lower courts. Mr MARTIN concluded by expressing his appreciation for the work done by the Danish Presidency.

Mr DUFF (ALDE, UK) took the view that it would be preferable to have no agreement rather than a bad agreement. Concerning in camera hearings, Mr Duff stressed that individuals should be put in the same position as officials. Concerning access to documents, he argued that committees of inquiry should enjoy at least the same rights as the Ombudsman. Mr TRZASKOWSKI (PPE, PL) considered that the European Parliament had shown its willingness to find compromises, that it should therefore not yield to "bullying tactics", and that the issue of access to documents was crucial. Mr HÄFNER (Greens/ALE, DE) also took the view that the European Parliament ought not to yield too much and underlined the importance of the summoning of witnesses, access to documents and sanctions. He encouraged the European Parliament to think about finding allies in the Member States in order to tackle the Council's concerns.

Concluding the debate, Mr MARTIN stressed that he in particular opposed extending to EU officials the possibility, granted to Member States officials, to speak on behalf of and as instructed by their institutions.

***** Heure des votes *****

Point 15 à l'ordre du jour

Modification de l'article 123 du règlement du Parlement relatif aux déclarations écrites

AFCO/7/05212

Rapporteur: M. TRZASKOWSKI (PPE, PL)

Le vote sur ce point a été renvoyé.

Point 16 à l'ordre du jour

Dix-huitième rapport "Mieux légiférer" sur le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité (2010)

AFCO/7/07631

Rapporteur pour avis: Mme REGNER (S&D, AT)

Rapporteur pour la commission compétente au fond (JURI): M. KARIM (ECR, UK)

- Adoption du projet d'avis

L'avis a été adopté, moyennant l'adoption de plusieurs amendements.

Point 17 à l'ordre du jour

Vingt-huitième rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne (2010)

AFCO/7/08291

Rapporteur pour avis: M. MESSERSCHMIDT (EFD, DK)

Rapporteur pour la commission compétente au fond (JURI): Mme LICHTENBERGER (Greens/EFA, AT)

Le vote sur ce point a été renvoyé en raison de l'absence du rapporteur.

Point 18 à l'ordre du jour

Interprétation de l'article 156 du règlement du Parlement relatif au dépôt et présentation des amendements

AFCO/7/09744

- Adoption de l'interprétation du règlement du Parlement sous forme de lettre

La lettre d'interprétation a été adoptée.

*** *Fin des votes* ***

Point 19 à l'ordre du jour

Étude STOA sur la démocratie en ligne

AFCO/7/09712

- Présentation de l'étude de STOA sur l'e-démocratie

L'étude a été présentée aux membres d'AFCO par M. BECKERT (Fraunhofer ISI), qui a en particulier mis en évidence l'absence de lien entre le développement de la démocratie en ligne et le taux de participation aux élections. Un échange de vues avec les membres d'AFCO s'en est suivi.

Point 21 à l'ordre du jour

Prochaine(s) réunion(s)

- 11 juillet 2012, de 15 heures à 18 h 30 (Bruxelles)
- 12 juillet 2012, de 9 heures à 12 h 30 (Bruxelles)